

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2022

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-----|---|-------------|
| 1. | Désignation du secrétaire de séance | Page 2 |
| 2. | Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2022 | Page 2 |
| 3. | Compte administratif 2021 | Page 2 à 10 |
| 4. | Compte de gestion 2021 du trésorier municipal | Page 2 à 10 |
| 5. | Affectation des résultats 2021 dans le budget primitif 2022 | Page 2 à 10 |
| 6. | Validation des taux d'imposition 2022 | Page 2 à 10 |
| 7. | Budget primitif | Page 2 à 10 |
| 8. | Finances : délégation à M. le maire pour des virements de crédits | Page 11 |
| 9. | Liaison piétonne avec la Séguinière : remboursement des travaux | Page 11 |
| 10. | Eglise : contrat d'entretien des radiants | Page 11 |
| 11. | Crispin Services : vente d'une parcelle rue des Métiers | Page 12 |
| 12. | Ancien éco-point : restitution par l'ADC à la commune | Page 13 |
| 13. | MAM : missions de contrôle SPS et contrôle technique | Page 13-14 |
| 14. | Finances : annulation de crédit anticipé | Page 14 |
| 15. | Don pour l'UKRAINE | Page 14 |
| 16. | Divers | Page 14 |
| 17. | Compte-rendu des commissions | Page 14-15 |
| 18. | Calendrier | Page 15 |

PROCES - VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt-deux, le 25 mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué le 17 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul OLIVARES, maire de la Commune.

Membres présents : Jean-Paul OLIVARES, Chantal RIPOCHE, Claire BIMIER, Yannick LOGER, Claudia THARREAU, Dominique COUSIN, Olivier BACLE, Laurence TISSEROND, Bruno GUEDON, Evelyne MERLET, Myriam GOURDON, Céline FROGER et Laetitia COULONNIER.

Membres absents : Jean-Robert TIGNON, Valérie DURAND, Guy VASSOR (pouvoir donné à Claire BIMIER), Pascal DANIEAU (pouvoir donné à Céline FROGER), Nadine BOURCIER (pouvoir donné à Laetitia COULONNIER) et Nathalie CAILLAUD (pouvoir donné à Chantal RIPOCHE)

Secrétaire de séance : Claire BIMIER

1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

A l'unanimité, le conseil municipal **DÉSIGNE** Madame Claire BIMIER secrétaire de séance.

2 – APPROBATION A L'UNANIMITÉ DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 FEVRIER 2022

3 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

4 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 DU TRESORIER MUNICIPAL

5 – AFFECTATION DES RESULTATS 2021 DANS LE BUDGET PRIMITIF 2022

6 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

7 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM)	Titres émis
013	Atténuations de charges	70 000,00	53 385,62
70	Produits des services	157 190,00	167 554,57
73	Impôts et taxes	1 578 972,00	1 670 581,33
74	Dotations et participations	316 500,00	322 175,33
75	Autres produits gestion courante	27 410,00	30 660,96
Sous-total des recettes de gestion courante		2 150 072,00	2 244 357,81
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 660,11	6 356,61
Total des recettes réelles		2 151 732,11	2 250 714,42
042	Opérations d'ordre entre section	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00
TOTAL		2 151 732,11	G 2 250 714,42
+			
R002	Excédent de fonctionnement reporté de 2020	I 953 954,89	
TOTAL GENERAL		G+I 3 204 669,31	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM)	Mandats émis
011	Charges à caractère général	827 142,00	558 928,56
012	Charges de personnel	1 090 270,00	1 027 259,75
014	Atténuations de produits	21 000,00	13 295,00
65	Autres charges gestion courante	367 792,00	350 102,93
sous-total des dépenses de gestion courante		2 306 204,00	1 949 586,24
66	Charges financières	39 915,00	39 914,12
67	Charges exceptionnelles	12 100,00	7 249,10
68	Amortissements et provisions	33 540,00	9 563,98
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
Total dépenses réelles		2 391 759,00	2 006 313,44
023	Virement à la sect° d'investis.	660 158,00	
042	Opérations d'ordre entre section	53 770,00	53 767,83
043	Op. ordre intérieur de section	0,00	0,00
Total dépenses d'ordre		713 928,00	53 767,83
TOTAL		3 105 687,00	A 2 060 081,27
D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2020		C 0,00	
TOTAL GENERAL		A+C 2 060 081,27	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR2020)	Titres émis	RAR au 31/12/21
13	Subventions d'investissement	226 150,00	65 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	300,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
Sous-total des recettes d'équipement		226 150,00	65 300,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
1068	Dotations Fonds divers Réserves	652 402,21	652 402,21	0,00
10	Dotations Fonds divers (hors 1068) (FCTVA + TA)	30 670,79	47 201,02	0,00
024	Produits des cessions	350,00		0,00
Sous-total des recettes financières		683 423,00	699 603,23	0,00
Total recettes réelles d'investissement		909 573,00	764 903,23	0,00
021	Virement de la section de fonct.	660 158,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	53 770,00	53 767,83	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Total recettes d'ordre d'investissement		713 928,00	53 767,83	0,00
TOTAL		1 623 501,00	H 818 671,06	L 0,00
R001 Excédent d'investissement reporté de 2020		J 0,00		
TOTAL GENERAL		H+J 818 671,06		

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM +RAR 2020)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12/21
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 550,00	0,00	6 550,00
204	Subventions d'équipement versées	30 070,00	18 880,20	1 450,00
21	Immobilisations corporelles	811 917,79	102 832,00	39 990,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	262 800,00	237 798,29	10 000,00
Sous-total des dépenses d'équipement		1 111 337,79	359 510,49	57 990,00
13	Subvention d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	119 661,00	119 660,75	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		
Sous-total des dépenses financières		119 661,00	119 660,75	0,00
Total dépenses réelles d'investissement		1 230 998,79	479 171,24	57 990,00
040	Opérations d'ordre entre sections (reprise provision perte de change)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Total dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 230 998,79	B 479 171,24	F 57 990,00
+				
D001 Déficit d'investissement reporté 2020		D 392 502,21		
TOTAL GENERAL		B+D 871 673,45		

DETAIL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT 2021 et RAR 2022

IMPUTATIONS	NATURE DE LA DEPENSE	REALISE 2021	RESTES A REALISER 2022
2031	SIEML audits énergétiques + CAUE rue de l'Etoile		6 550,00
2041582	SIEML réparations éclairage public Anjou et Gasma		1 450,00
2111	terrain liaison la Séguinière		5 000,00
2128	création sentier de l'étang	11 430,00	
	aménagement liaison la Séguinière + éco-pâturage		24 560,00
21311	hall d'accueil mairie	8 426,51	
21318	fin buvette du foot + acompte cuisine Maison Enfance	12 088,93	
2151	programme voirie (partiel) + avaloir cour école	21 673,21	
2152	bancs et tables	3 811,92	
	panneaux		4 000,00
21571	remorque	1 908,69	
2158	serre, bétonnière, petits équipements	10 389,82	
2183	plan numérique école + ordinateurs	18 706,50	
	photocopieur mairie		2 470,00
2184	mobilier	11 639,97	
	solde cuisine multi accueil		3 960,00
2188	affichage lumineux cantine + hotte buvette	2 756,05	
2313	solde extension Maison de l'Enfance	237 798,29	
	restructuration restaurant scolaire		10 000,00
TOTAL		340 629,89	57 990,00

En l'absence du Maire, à l'unanimité le conseil municipal approuve le compte administratif 2021.

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 DANS LE BUDGET 2022

	Recettes		Dépenses		Report 2020		TOTAL
RESULTATS 2021 :							
Fonctionnement 2021 (G-A+I)	2 250 714,42	-	2 060 081,27	+	953 954,89	=	1 144 588,04
Investissement 2021 (H-B-D)	818 671,06	-	479 171,24	-	392 502,21	=	-53 002,39
RESTES A REALISER 2022 (L-F):	0,00	-	57 990,00			=	-57 990,00
BESOIN DE FINANCEMENT :	-53 002,39				-57 990,00	=	-110 992,39
AFFECTATION dans le BP 2022 :							1 144 588,04
Dont affectation en recette d'investissement 1068 pour couvrir le besoin de financement							110 992,39
Dont report en fonctionnement 002							1 033 595,65

A l'unanimité le conseil municipal affecte les résultats 2021 dans le budget 2022 tels que présentés ci-dessus.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 623 501,00	3 105 687,00	4 729 188,00
Titres de recette émis (b)	818 671,06	2 267 321,10	3 085 992,16
Réductions de titres (c)		16 606,68	16 606,68
Recettes nettes (d = b - c)	818 671,06	2 250 714,42	3 069 385,48
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 623 501,00	3 105 687,00	4 729 188,00
Mandats émis (f)	493 809,78	2 069 424,25	2 563 234,03
Annulations de mandats (g)	14 638,54	9 342,98	23 981,52
Dépenses nettes (h = f - g)	479 171,24	2 060 081,27	2 539 252,51
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	339 499,82	190 633,15	530 132,97
(h - d) Déficit			

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
Investissement	-392 502,21		339 499,82	-53 002,39
Fonctionnement	1 606 357,10	652 402,21	190 633,15	1 144 588,04
TOTAL	1 213 854,89	652 402,21	530 132,97	1 091 585,65

A l'unanimité le conseil municipal approuve le compte de gestion 2021 du trésorier municipal.

VALIDATION DES TAUX D'IMPOSITION DECIDES LE 18 FEVRIER 2022 ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

LE TAUX D'IMPOSITION

Au cours de la séance du 18 février 2022, le conseil municipal a décidé une augmentation uniforme de 2% des taux des taxes foncières propriétés bâties et non bâties. Le taux de la taxe d'habitation est gelé.

Un coefficient correcteur permettra de toucher au minimum la même somme globale qu'en 2020. Il serait de +86338 € cette année.

En appliquant une augmentation de 2% sur les taux 2021, les estimations seraient donc les suivantes :

	Base d'imposition 2021	Bases 2022 notifiée (2021 + 3,4% de revalorisation)	Taux 2021	Taux 2022 (+2%)
TH	21327	22052	15,75	15,75 (taux gelé)
TFPB	2329865	2423000	43,16	44,02
TFPNB	49271	50800	43,50	44,37

	Produits 2021	Simulation produits 2022 avec taux inchangés	Simulation produits 2022 avec augmentation du taux de +2%
TH	3 359 €	3 473 €	3 473 € (taux gelé)
TFPB	999 455 €	1 045 767 €	1 066 605 €
TFPNB	21 433 €	22 098 €	22 540 €
TOTAL	1 024 247 €	1 071 338 €	1 092 618 €
Gain par rapport à 2021		+ 47 091 €	+ 68 371 €

A l'unanimité moins un abstention, le conseil municipal confirme une augmentation des taux d'imposition de 2% pour 2022.

DETAIL BUDGET PRIMITIF 2022 :

Au vu des prévisions d'inflation publiées par différents organismes, la commission finance propose une augmentation des grands postes de fonctionnement incompressibles de 5%, hormis le gaz et l'électricité pour lesquels une hausse supérieure est prévue.

Budget Primitif 2022		
Le budget primitif est un document prévisionnel des dépenses et recettes pour l'année 2022.		
Section de Fonctionnement :		3 203 946,00 €
Dépenses		
011	. Electricité, chauffage, entretien des bâtiments, voies et réseaux	700 300,00 €
012	. Salaires, charges patronales	1 069 500,00 €
014	. Dégrèvements, fonds de péréquation	20 000,00 €
65	. Subventions aux associations, service incendie, indemnités des élus	322 850,00 €
66	. Intérêts des emprunts	29 700,00 €
67	. Charges exceptionnelles	- €
023	. Virement à la section d'investissement	1 061 596,00 €
042	. Opérations comptables	- €
TOTAL		3 203 946,00

Recettes		
013	. Remboursements assurances...	23 100,00 €
70	. Restaurant scolaire	163 610,00 €
73	. Impôts et taxes	1 627 200,00 €
74	. Dotations	306 140,00 €
75	. Revenus des locations	50 300,00 €
77	. Produits exceptionnels	- €
002	. Excédent 2021	1 033 595,65 €
042	divers	0,35 €
TOTAL		3 203 946,00

Section d'Investissement :		1 452 939,00 €
Dépenses		
204	. Travaux d'éclairage public + études	29 900,00 €
21	. Travaux et achats annuels	352 516,61 €
23	. Travaux et achats pluri-annuels	912 080,00 €
27	Remboursement caution	300,00 €
16	. Remboursement capital des emprunts	105 140,00 €
001	. Déficit investissement 2021	53 002,39 €
TOTAL		1 452 939,00
Recettes		
10	. Récupération TVA + taxe d'aménagement	118 900,00 €
1068	. Une partie de l'excédent fonctionnement 2021	110 992,39 €
021	. Virement de la section de fonctionnement	1 061 596,00 €
024	. Produits de cessions	350,61 €
040	. Opérations comptables	- €
13	. Subventions	161 100,00
TOTAL		1 452 939,00

Finances		
BUDGET PRIMITIF 2022		
Principaux travaux et achats (hors remboursement d'emprunt)		
BATIMENTS		1 179 626,24 €
. Salle de la Prairie	. Ponçage du parquet et vitrification.....	16 532,40 €
. Maison de l'Enfance	. Cuisine multi-accueil.....	3 297,95 €
. Mairie	. Chaudière à changer.....	20 000,00 €
	. Refection bureau Ovale.....	10 000,00 €
	. Réaménagement hall d'entrée.....	7 000,00 €
	. WC RDC et étage	350,00 €
. Presbytère	. Remplacement volet roulant	1 071,05 €
. Restaurant scolaire	. Restructuration (attente de validation selon attribution subventions).....	900 000,00 €
	. Audits énergétique restaurant	2 075,18 €
. Ecole publique	. Mise aux normes ancien bureau de direction février 2022	3 844,40 €
	. Chenaux à réparer avril 2022.....	7 822,88 €
	. Audit énergétique école.....	1 153,28 €
	. Diagnostic + remplacement des dalles de sol souple salle 1 et salle 5.....	8 254,00 €
	. Agrandissement de l'abri vélo demande du CME.....	5 000,00 €
. Ancienne mairie	. Mise en peinture de l'escalier	4 500,00 €
Bâtiment 2 et 2bis rue Bretagne (ancienne Poste)	. RDC ancienne poste.....	180 000,00 €
	. Audit énergétiques 2/2bis rue de Bretagne.....	735,10 €
. Pole culturel	. Changement 2 ouvrants salle de danse.....	2 990,00 €
. Salle de sport	. Salle bleue remise en état du plafond: fuites. Etudes descentes de charges.....	5 000,00 €

VOIRIE		59 196,00 €
	. Panneaux de signalisation.....	4 000,00 €
	. Potelets voirie	2 196,00 €
	. Aménagement rue d'Anjou.....	6 000,00 €
	. Aménagement du vieux Bourg Cabinet d'étude chiffrage du projet.....	10 000,00 €
	. Etude CAUE rue de l'Etoile.....	4 500,00 €
	. Aménagement rue de l'Etoile relevé topo géomètre.....	2 500,00 €
VOIRIE 2022	. Passage de la gare . Techniroute 2 jours . Impasse des Chênes . Remblais devant la nouvelle buvette de foot et l'entrée coté rue de la vendée . Trottoirs liaison piétonne La Séguinière après Modema	30 000,00 €
ECLAIRAGE PUBLIC		16 735,14 €
	. Réparation éclairage public rue d'Anjou	266,76 €
	. Rond point central	16 468,38 €
MATERIEL		64 354,85 €
. Mairie	. 2 ordinateurs..... . Rayonnage archives.....	4 000,00 € 1 900,00 €
	. Fauteuil, armoire, accessoires ergonomiques photocopieur accueil . Banque d'accueil à modifier . 2 doubles écrans.....	1 400,00 € 2 470,00 € 1 000,00 € 1 500,00 €
. Ecole publique	. Mobilier maternelle bancs	2 140,50 €
	. Mobilier rangement bureau direction	1 258,18 €
	. Mobilier élève (10 tables et chaises)	2 262,17 €
. Services techniques	. Tondeuse du service technique..... . Achats de petits matériels.....	23 500,00 € 2 000,00 €
. Restaurant scolaire	. Ordinateur portable..... . Robot cuiseur + branchement électrique (902€)	1 500,00 € 19 424,00 €
DIVERS		39 930,36 €
. Passage de la gare hors voirie	. Aménagement du passage de la gare, mobilier urbains, plantations, etc.....	10 000,00 €
. Etang	. Mobilier urbain/ poubelles.....	6 000,00 €
. Bateau lavoir	. Installation d'une passerelle en bois / marches sur la berge.....	10 000,00 €
. Batiments	. Remboursement dépôt garantie La poste.....	300,00 €
. Espaces verts	. Cloture éco paturage..... . Liaison douce avec La Séguinière (achat terres)..... . Liaison douce avec La Séguinière (travaux chemins).....	4 680,36 € 3 000,00 € 5 950,00 €
TOTAL GENERAL		1 359 842,59 €

A l'unanimité, le conseil municipal vote le budget primitif 2022 tel que proposé par la commission finances.

8 – FINANCES : DELEGATION A M.LE MAIRE POUR DES VIREMENTS DE CREDITS

La nouvelle comptabilité M57 adoptée par la commune le 1^{er} janvier 2022 propose la faculté pour le Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de virer des crédits d'un chapitre à un autre. Cette possibilité est limitée à 7,5% des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement) et à l'exclusion des dépenses relatives au personnel.

Ces virements de crédit sont soumis au contrôle du préfet et doivent faire l'objet d'une information au Conseil lors de la plus proche séance.

A l'unanimité le conseil municipal accorde cette délégation à Monsieur le Maire dans les limites énoncées ci-dessous.

9 – LIAISON PIETONNE AVEC LA SEGUINIÈRE : REMBOURSEMENT DES TRAVAUX

Dans le cadre de l'aménagement de la liaison douce entre La Séguinière et Saint-Léger-sous-Cholet, les deux communes avaient passé une convention pour se répartir les frais.

Pour l'achat des parcelles, chaque commune paiera les frais pour l'emprise qui la concerne (2 230 € pour Saint-Léger-sous-Cholet, hors frais de géomètre et de notaire).

Pour l'aménagement, ils sont également répartis selon l'emprise sur chaque commune.

Pour le fonctionnement ultérieur, La Séguinière entretiendra le chemin et ses abords. Saint-Léger-sous-Cholet prend en charge le rond-point sur la 2x2 voies (territoire des 2 communes).

Pour l'aménagement, les travaux se sont montés à 41 722,65 € HT.

Subventions déduites, il reste à charge des deux communes 24 702,05 €.

Proportionnellement aux mètres linéaires sur notre commune, le montant à rembourser à La Séguinière est de : 5 947,59 € (24 702,05x137 ml/569 ml).

A l'unanimité le Conseil Municipal valide la somme de 5 947,59 € à rembourser à La Séguinière.

10 – EGLISE : CONTRAT D'ENTRETIEN DES RADIANTS

Le contrat d'entretien des radiants de l'Eglise est arrivé à échéance le 31 décembre 2021.

A prestations équivalentes, deux entreprises ont répondu à la mise en concurrence :

- Delestre (La Séguinière) : 573,30 € TTC/an

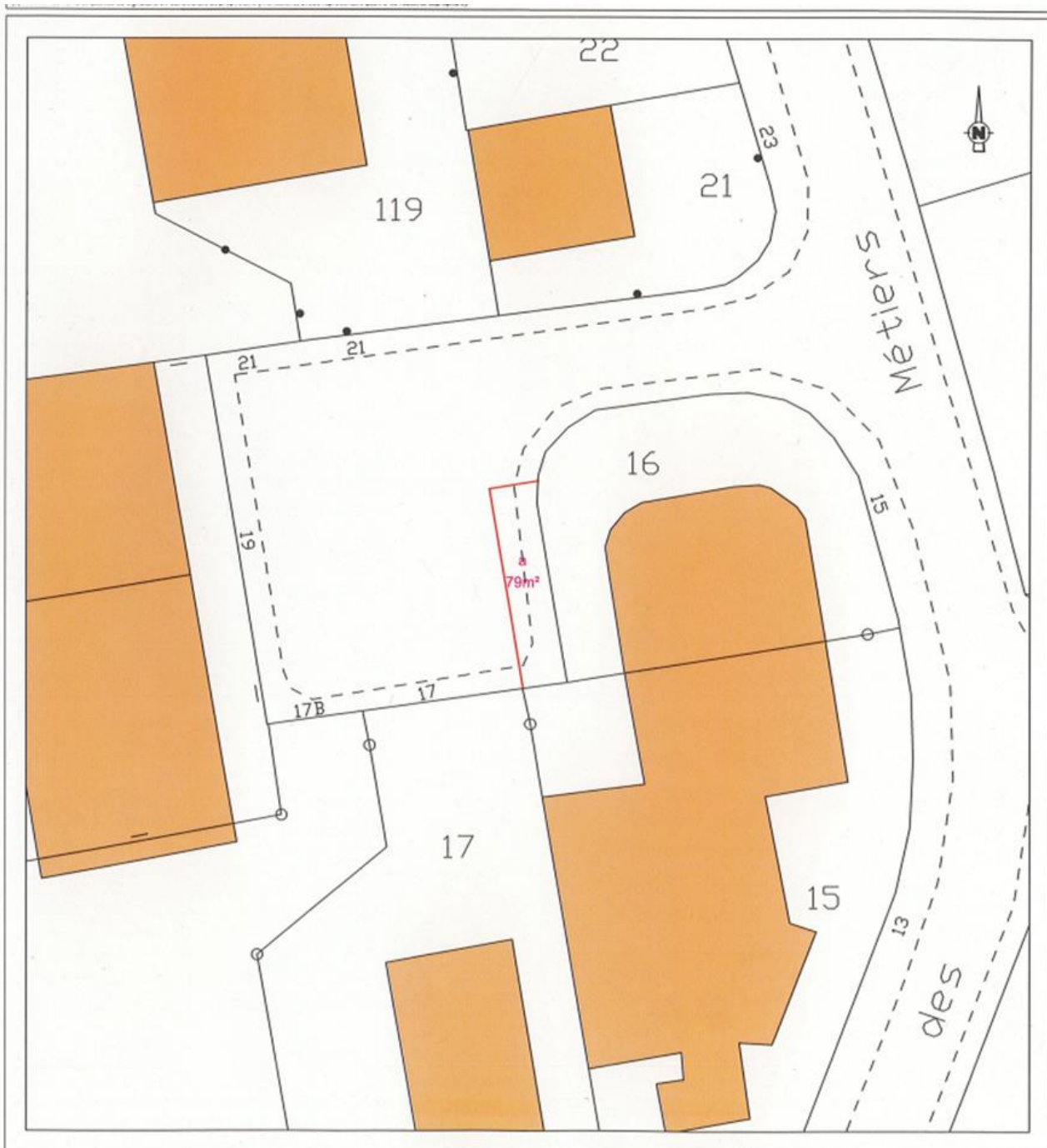
- Sodégaz (La Séguinière) : 570 € TTC/an

A l'unanimité le Conseil Municipal valide la candidature de Sodégaz.

11 – CRISPIN SERVICE : VENTE D'UNE PARCELLE RUE DES METIERS

La Société Crispin Services va réintégrer ses locaux 13 rue des Métiers.

Elle y effectue des travaux et souhaite acquérir 79 m² de la place de retournement à l'arrière de son bâtiment, afin de sécuriser son quai de chargement. Le prix d'achat, au vu des précédentes ventes de délaissés de voirie, serait 4 €/m².



Cette zone économique étant de la compétence de l'Agglomération du Choletais, cette dernière a désaffecté et restitué à la commune ces 79 m², lors de son Conseil du 21 février 2022. Le service des Domaines n'a pas formulé d'objection au prix de vente de 4 €/m².

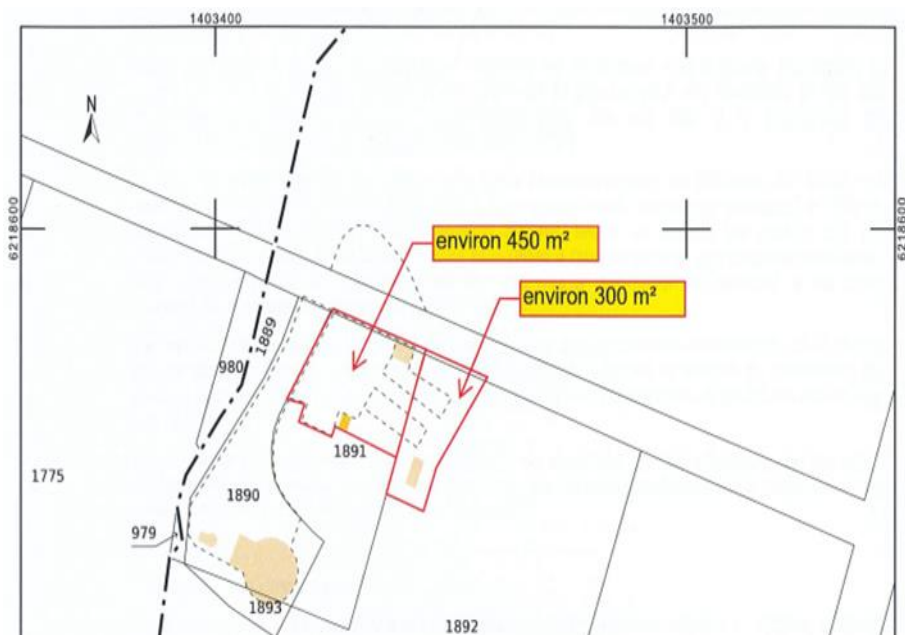
A l'unanimité le Conseil :

- Réintègre les 79 m² dans le patrimoine communal ;
- Déclasse cette parcelle du domaine public ;
- La cède à l'entreprise Crispin Services au prix de 4 €/m², soit la somme totale de 316 €.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge exclusive de l'acheteur.

12 – ANCIEN ECO-POINT : RESTITUTION PAR L'ADC A LA COMMUNE

Lors de la mise en service de la nouvelle déchèterie de Saint-Léger, l'ancien éco-point près des Ajoncs avait été fermé. L'Agglomération du Choletais devait dépolluer les sols avant de nous restituer le terrain. Cette opération étant réalisée, l'ADC dans sa séance du conseil du 21 mars dernier, a constaté la désaffectation du site et a approuvé la restitution des terrains à la commune, gratuitement. Ils serviront de dépôt pour les services techniques.



A l'unanimité le Conseil Municipal accepte la réintégration du terrain dans le patrimoine communal.

13 – MAM : MISSIONS SPS (SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE), CONTROLE TECHNIQUE, FLUIDES ET ARCHITECTE. LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRE

Missions SPS et contrôle technique :

Afin de pouvoir commencer les travaux avant l'été prochain pour accueillir la MAM avant la fin 2022, différents intervenants doivent être choisis, en complément de la mission maîtrise d'œuvre.

Offres	SPS	Contrôle technique
Alpes Contrôles (Couëron)	2 868,60 €	3 588,00 €
Apave (Cholet)	2 238,00 €	2 682,00 €

A prestations équivalentes, le Conseil Municipal valide les 2 propositions de l'Apave.

Mission fluides :

Il s'agit souvent d'une mission sous-traitée par le maître d'œuvre. Après proposition de ce dernier, le Conseil Municipal est sollicité pour valider la proposition d'honoraires de ACM Ingénierie de La Montagne (44), au prix de 3 360 € TTC.

A l'unanimité, le conseil accepte la proposition de ACM Ingénierie.

Mission architecte :

S'agissant d'un ERP (Établissement Recevant du Public), changeant de destination et appartenant à une collectivité publique, il faut obligatoirement un permis de construire visé par un architecte. Après négociation avec des partenaires du maître d'œuvre, le Conseil Municipal est sollicité pour valider la proposition d'honoraires de la SAS Kabane de Saint-Herblain, au prix de 3 000 € TTC.

A l'unanimité, le conseil accepte la proposition de la SAS Kabane.

Appel d'offre pour les travaux :

La mise en concurrence pour les différents lots de travaux doit bientôt être mise en place. A l'unanimité le Conseil Municipal donne délégation à M. le maire pour engager et mener à bien toute la procédure de consultation.

14 – FINANCES : ANNULATION DE CREDIT ANTICIPE

En février, une ouverture de crédit avait été anticipée pour payer un acompte sur les honoraires du cabinet Grégoire de Cholet. Cet architecte a été choisi pour suivre la restructuration du restaurant scolaire.

La sous-préfecture nous demande d'annuler cette ouverture anticipée de crédit en l'intégrant dans le budget voté ce soir.

Le Conseil Municipal annule cette décision, sachant que l'acompte sera payé grâce au vote du budget.

15 – DON POUR L'UKRAINE

Face à l'ampleur de la crise humanitaire déclenchée par la guerre en Ukraine, la collectivité a organisé la collecte des dons des particuliers.

Environ 12m³ de vêtements et de produits d'hygiène ont été acheminés à la Protection Civile, en partenariat avec l'Agglomération du Choletais.

Le gouvernement a également activé le FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales) pour que les communes qui le souhaitent puissent faire un don en toute sécurité.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de faire un don d'un euro par habitant, le nombre de Saint-Légeois étant de 3018 au 1^{er} janvier dernier.

16 – DIVERS

17- COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Cadre de vie :

- Travail de préparation du budget
- Travail sur les salles de sports, l'aménagement passage de la gare
- Des questions techniques et financières se posent sur la passerelle du bateau lavoir. Celui-ci restera associatif
- Aménagement rue de l'Anjou : travail sur la sécurisation du haut de la rue

Vie sociale :

- Travail avec l'Agglomération du Choletais sur la convention de territoire globale qui réglera les relations entre les collectivités et la CAF

Vie associative et communication :

- Organisation de Saint-Léger en Fête le 18/06. La commune recherche un groupe de musique pour animer la soirée
- Rencontre avec le comité des fêtes pour l'organisation des fêtes sur la commune
- Le prochain bulletin municipal est en préparation

- 30 avril : Soirée à la salle de la Prairie d'un spectacle organisé par l'ADC dans le cadre de la programmation culturelle Itinérance Alexis HK « Georges et moi ». Inscription auprès du Jardin de Verre à Cholet
- CME : prochaine réunion le 26 mars. Projet de plantation d'arbres pour les nouvelles naissances ; travail sur l'histoire de la commune ; inauguration demain matin à 11h30 de l'Eco pâturage ; projet de visite de la SPA

18- CALENDRIER

MARS			
Samedi	26	Conseil Municipal d'Enfants	10h30
Samedi	26	Inauguration de l'Eco-pâturage	11h30

AVRIL			
Lundi	4	Bureau AdC	18h00
Lundi	4	Commission cadre de vie	20h00
Mardi	5	Commission intercommunalité	19h45
Jeudi	7	Groupe de travail aménagement du Vieux Bourg	
Dimanche	10	Elections Présidentielles - 1er tour	8h00-18h00
Lundi	11	Commission vie sociale	18h15 ou 20h00
Mardi	12	Commission vie associative et communication	20h00
Lundi	19	Conseil AdC	18h30
Mercredi	21	Groupe de travail aménagement du Vieux Bourg	
Samedi	23	Inauguration du bateau Lavoir	Fin de matinée ou à 16h00
Dimanche	24	Elections Présidentielles - 2ème tour	8h00-18h00

A NOTER

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

👉 Dimanches 12 et 19 juin 2022